



Date de dépôt : 24 avril 2023

Rapport

de la commission de contrôle de gestion chargée d'étudier la proposition de motion de Guy Mettan, Patrick Lussi, Marc Falquet, André Pfeffer, Christo Ivanov, Thomas Bläsi pour un bilan sanitaire et social détaillé de la crise sanitaire du COVID-19

Rapport de majorité de Alexis Barbey (page 3)

Rapport de minorité de Guy Mettan (page 12)

Proposition de motion (2895-A)

pour un bilan sanitaire et social détaillé de la crise sanitaire du COVID-19

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- que l’OMS a annoncé qu’elle entendait décréter la fin de l’épidémie de COVID-19 en 2023 ;
- que le Conseil d’Etat et le Grand Conseil ont procédé à un premier bilan, essentiellement économique, de la crise du COVID-19 (M 2838), mais que ce dernier n’est pas entré dans le détail des conséquences sanitaires, physiques et psychiques des mesures prises pour lutter contre l’épidémie ;
- que la crise sanitaire continue à déployer ses effets, notamment en ce qui concerne le système scolaire et la santé des jeunes en formation et en recherche d’emploi ;
- qu’il est désormais possible de procéder à une analyse comparative des données statistiques de la crise sanitaire et des mesures prises tant à l’échelle suisse qu’à l’échelle globale ;
- que la fatigue résultant de ces années de crise et l’envie de les oublier risquent de compromettre un bilan chiffré et détaillé de la gestion sanitaire ;
- que les universités, notamment américaines, commencent à publier des analyses statistiques et des méta-analyses approfondies des effets sociaux et psychiques de la crise sanitaire permettant de tirer des leçons utiles pour l’avenir,

invite le Conseil d’Etat

- à dresser un bilan sanitaire approfondi des mesures prises pour gérer la crise du COVID-19 ; ce bilan évaluera l’efficacité de ces mesures tant sur le plan médical, épidémiologique, social que psychologique ;
- à proposer des pistes et un plan d’action afin d’optimiser la prise de décision en cas de future épidémie et d’éviter les mesures perturbatrices inutiles ou nuisibles à la santé physique et psychique de la population.

RAPPORT DE LA MAJORITÉ

Rapport de Alexis Barbey

La commission de contrôle de gestion (CCG) a siégé à trois reprises pour traiter cet objet : les lundis 27 février, 20 et 27 mars.

La CCG était placée sous la présidence de M. Eckert, assisté pour les procès-verbaux par M^{mes} Parisi et Bouilloux Levitre qui ont œuvré avec une égale qualité et que la commission remercie ici. M^{me} Dellwo, secrétaire scientifique (SGGC) était également présente pour éclairer les commissaires. Qu'elle soit également remerciée pour son travail.

Résumé pour lecteurs pressés

La motion 2895 a, outre son objet, la particularité d'avoir été déposée par M. Mettan, qui est député indépendant. En cette qualité, la LRGC lui confère le droit d'assister aux débats de la commission et de participer au vote. Comme cette disposition n'était pas connue de la CCG dans un premier temps, il a été décidé de réauditionner M. Mettan et de revoter la motion. C'est ce qui explique les deux discussions internes et les deux votes figurant dans le présent rapport.

Durant ses deux auditions, M. Mettan a mis en avant plusieurs éléments qui, selon lui, démontrent que la crise du Covid aurait pu être mieux gérée. Il cite en particulier l'incitation au vaccin « pour protéger les autres » alors que celui-ci ne protégeait que la personne vaccinée, l'emploi même du terme « vaccin » à la place de celui de « thérapie génique », la fermeture des écoles et le bilan global de la crise, qui aurait fait proportionnellement moins de morts en Biélorussie qu'en Suisse. Il avance aussi que le coût de la crise n'a pas été étudié en profondeur.

Mise au vote, la motion est refusée par 11 voix et une abstention.

Lors de sa deuxième intervention, M. Mettan explique se demander pourquoi Genève a connu un taux de mortalité aussi élevé. Il soutient également que l'analyse économique de la crise devrait être approfondie. Il demande deux auditions, toutes deux refusées par la CCG.

Un député UDC annonce qu'il soutiendra cette motion pour améliorer le bilan du Covid. Un député S fait de même.

Une troisième audition est proposée par M. Mettan, mais elle est également repoussée par la CCG. Plus tard, un député PDC affirmera que les trois auditions demandées relevaient du complotisme le plus absolu.

Un député MCG et le président rappellent tous deux le suivi attentif que la CCG a effectué pendant et après la crise. Le rapporteur tient à rappeler à ce stade que la CCG venait d'examiner en détail les rapports Evaluanda et Poumerol à travers la M 2838-B.

Le président met aux voix la motion M 2895 :

Pour :	3 (1 UDC, 1 Indépendant, 1 S)
Contre :	9 (3 PLR, 2 PDC, 2 Ve, 1 MCG, 1 S)
Abstentions :	2 (1 MCG, 1 EAG)

La motion est refusée.

Séance du lundi 20 mars 2023

Audition de M. Guy Mettan, premier signataire de la motion

M. Mettan indique qu'il a déposé cette motion pour apporter un autre éclairage que celui de la M 2838 déposée en novembre 2022, qui demandait de faire un bilan économique de la crise Covid, et pour ajouter un volet sanitaire et social à cette analyse. En outre, maintenant que les Etats-Unis ont également levé toutes leurs mesures, on peut considérer que cette crise est derrière nous et commencer à faire un véritable bilan.

M. Mettan estime qu'il y a beaucoup de questions qui se posent aujourd'hui à propos de la gestion de cette crise. Il pense en premier lieu au plan suisse de pandémie qui n'a pas été appliqué, mais aussi aux multiples contradictions qui sont survenues à propos des masques ou des respirateurs. M. Mettan précise que l'esprit de sa motion n'est pas de faire un procès à quiconque, mais plutôt de tirer un enseignement de ce qui a été fait pour éviter de répéter les mêmes erreurs à l'avenir.

M. Mettan ajoute que l'un des autres éléments qui a dysfonctionné est la publicité faite pour le vaccin, à savoir les campagnes affichées sur les bus disant qu'il fallait se faire vacciner pour ne pas contaminer son voisin. Sachant qu'il a très vite été prouvé scientifiquement que le vaccin ne protégeait pas de la contamination, on peut parler de publicité mensongère, même si cela a été fait involontairement, et cela soulève des questions importantes de crédibilité en termes d'action publique. De plus, M. Mettan rappelle que l'on a appelé « vaccin » ce que la société Pfizer a elle-même toujours présenté comme une thérapie génique, ce qui n'est pas pareil. Il importe d'éclaircir ces points, car il

en va de la crédibilité de nos institutions et de la confiance que les citoyens pourraient avoir en elles si une crise similaire survenait une nouvelle fois.

M. Mettan aborde la problématique de l'impact catastrophique que les mesures sanitaires ont eu sur les enfants et les jeunes, et il partage les conclusions d'experts de l'Université de Californie qui relèvent que ces mesures étaient inutiles, sachant que cette catégorie de la population n'était pas à risque et n'avait pas besoin d'être confinée. A Genève, c'est le Prof. Perrier, directeur médical aux HUG, qui est l'un des rares à avoir déclaré que des erreurs de communication et d'appréciation avaient été faites, et que cela a en partie engendré de la suspicion et des réactions hostiles dans la population. De son côté, l'ancien directeur de la division « Maladies transmissibles » de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), M. Koch, a également dit que les mesures prises dans les écoles avaient été inadéquates et ont entraîné des difficultés supplémentaires pour les jeunes, tant au niveau scolaire que social.

S'agissant des conséquences économiques, M. Mettan rappelle que selon M^{me} Georgieva, directrice générale du Fonds monétaire international (FMI), cette crise a coûté 1 900 milliards de dollars à l'humanité. Il s'agit bien entendu d'une somme énorme qui a contribué au surcroît de l'endettement public, et bien qu'il soit compréhensible que des mesures aient été prises en faveur des entreprises, les conséquences financières de ces décisions vont peser sur les recettes des dépenses publiques et les charges de la dette, ce qui n'est pas non plus anodin et aura des effets sociaux à terme, d'où la nécessité de faire une analyse plus détaillée de ce qui a été fait.

Un député PLR a également eu connaissance de l'interview de M. Koch, qui a admis au moment de quitter sa fonction qu'il n'aurait pas été nécessaire de fermer les écoles et qu'il s'était agi d'une mesure pédagogique visant à faire prendre conscience de l'ampleur du problème, et non d'une mesure sanitaire ; il y a donc bien eu mensonge à ce niveau-là. En revanche, il est plus difficile de dire qu'il y a eu un « mensonge involontaire » sur le vaccin, d'une part parce qu'on ne peut pas mentir involontairement, d'autre part parce qu'on a essayé de mettre en place des mesures dans un contexte qui était en évolution constante. Pour ce député, un vaccin sert à produire des anticorps et non à protéger les autres, et lorsqu'il a posé à M. Poggia la question de savoir si l'on n'était pas allé trop loin au vu de la somme hallucinante que cela a coûté, le magistrat a répondu que c'était peut-être le cas, mais qu'il aurait sans doute essuyé des reproches s'il n'était pas allé aussi loin. La question aujourd'hui est donc de savoir comment tirer des leçons du passé pour un futur qui semble hautement problématique et comment faire un véritable bilan de cette crise dans le sens de la motion de M. Mettan afin de ne pas refaire certaines erreurs.

M. Mettan est d'accord qu'il est contradictoire de parler de « mensonge involontaire », mais il y a tout de même eu une erreur de communication sur ce point, en tout cas au niveau de la définition de ce qu'est un vaccin, et un effort devra être fait à l'avenir sur la terminologie employée, surtout que l'on sait maintenant que plus de 40% des Suisses n'ont pas été convaincus par ce discours. De manière plus générale, selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le pays qui s'en est le mieux sorti pendant cette crise sanitaire du Covid est la Biélorusse, qui n'est pas tombée dans une spirale de panique et qui a soigné ses habitants avec les moyens et la capacité hospitalière à disposition.

Un député Ve revient sur la M 2838 à laquelle le CE a déjà apporté une réponse circonstanciée de quelque cent pages, rapport d'Evaluanda inclus, en faisant un bilan sur les aspects sanitaires, économiques et sociaux, et demande à M. Mettan quelles autres informations il attend suite au dépôt de sa motion.

M. Mettan a trouvé le rapport d'Evaluanda très intéressant, mais il n'aborde que la gestion économique de la crise, notamment en analysant les mesures d'aide aux entreprises, alors que la M 2895 aborde la gestion de la crise sur le plan sanitaire et social ainsi que sur les volets de la publicité et de la communication. M. Mettan ne souhaite pas particulièrement créer de polémique, mais il trouve gênante l'opacité qui règne aujourd'hui encore sur les procédures d'acquisition des vaccins et pense que ce genre d'attitude ne favorise pas la confiance des citoyens envers les dirigeants.

Un député PLR demande à M. Mettan quelle limite il met à son souhait de vérité qui est le bienvenu, mais qui pourrait amener les députés de la CCG à siéger pendant six mois de manière continue pour traiter les problèmes soulevés dans la M 2895.

M. Mettan répond qu'il n'a pas mis de limite, car il souhaite poser la problématique au sens large. Il ne s'attend évidemment pas à ce que la CCG passe six mois sur ces questions, mais pense qu'elle pourrait consacrer cinq ou six séances au traitement de cet objet en faisant des auditions pour connaître la position des HUG, des milieux médicaux et des épidémiologistes.

Le président estime que le rapport du CE apporte déjà des réponses assez complètes sur les actions entreprises.

M. Mettan relève que le fait que cette crise soit terminée permet d'avoir aujourd'hui le recul nécessaire pour faire un bilan final, en tenant compte notamment des études scientifiques récentes qui ont été publiées.

Un député UDC est sensible à l'envie de M. Mettan d'obtenir des réponses, mais il est sceptique sur certains points cités en référence. Il ne peut pas laisser dire que la Biélorussie est un exemple à suivre, sachant que M. Loukachenko est classé troisième dans la liste des dirigeants ayant géré la crise du Covid de

la pire manière possible, après le président de l'Inde et M. Bolsonaro, et avant M. Trump et M. Obrador.

Un député UDC rejoint M. Mettan dans son souhait d'avoir une analyse de ce qui a été fait et d'examiner l'efficacité des mesures prises, mais il n'aimerait pas faire travailler la CCG pour arriver à la conclusion que cette crise n'était pas si grave et donner raison aux complotistes qui ont dit qu'il ne fallait rien faire.

M. Mettan note qu'il n'a pas parlé de M. Loukachenko, mais de la Biélorussie, car on ne peut pas réduire un pays de 15 millions d'habitants aux actions de son dirigeant. Il précise que ce sont les statistiques officielles de l'OMS qui indiquent que le bilan de la Biélorussie est tout à fait satisfaisant en termes de mortalité. De même, il est intéressant de constater dans les statistiques qu'il y a eu plus de morts aux Etats-Unis sous la présidence de M. Biden que sous M. Trump.

Un député UDC explique que cela est normal car, comme tout virus, le Covid était peu contaminant et très mortel au début avant de devenir extrêmement contaminant et moins dangereux par la suite. De ce fait, les statistiques qui se basent sur les chiffres de l'ensemble de la crise sont pondérées et peuvent laisser penser que moins on agit, mieux on s'en sort, alors que cela n'est que le reflet de la fin de la crise.

M. Mettan trouve qu'il serait justement intéressant de mettre aussi des données de ce type dans l'analyse post-crise du Covid. Pour sa part, il essaie d'éviter d'avoir à l'avance des réponses à tout.

Une députée PDC rappelle que selon la définition de l'encyclopédie Universalis, un vaccin est l'injection préventive d'un germe pathogène dont la virulence a été atténuée, ceci afin d'immuniser l'individu contre une maladie qu'il serait amené à rencontrer. Par ailleurs, elle se réfère à l'exposé des motifs de la M 2895, 2^e paragraphe, lignes 4 à 6, et demande si « les experts qui préconisaient une voie différente » étaient plus nombreux que le « petit groupe d'experts » que l'on a écouté.

M. Mettan répond que ce constat est repris de la méta-analyse faite par l'Université de Californie et n'a pas le détail du nombre d'experts concernés. Il reconnaît que la formulation est un peu alambiquée, mais explique qu'une partie de son exposé consiste à dire que certains propos ont davantage été relayés dans la presse ; c'est le cas, par exemple, des communications de la *Task Force* qui ont souvent eu un effet d'accélérateur de panique et qui ont poussé les politiques à prendre des mesures parfois excessives, de peur d'essuyer des reproches s'ils n'agissaient pas. A ce propos, M. Koch a d'ailleurs déclaré que s'il se trouvait dans une même situation à l'avenir, il ne

privilégierait pas la *Task Force* comme il l'a fait au moment de la crise du Covid. M. Mettan cite aussi le Prof. Ioannides dont l'analyse sur la gestion de la crise a été remise en cause par certains de ses pairs et par des journalistes scientifiques, et qui est aujourd'hui reconnu comme un éminent expert épidémiologiste. Il est important d'être conscients de ces faits pour éviter d'éventuels dérapages à l'avenir.

Le président met aux voix la M 2895 :

Pour : -
Contre : 11 (4 PLR, 2 MCG, 2 PDC, 2 S, 1 Ve)
Abstention : 1 (1 S)

La M 2895 est refusée.

Séance du lundi 27 mars 2023

Discussion et vote en présence de M. Mettan

Le président désire savoir si M. Mettan a une demande d'audition.

M. Mettan répond qu'il a des demandes d'audition, mais avant tout, il souhaite exprime son étonnement par rapport au fait que la CCG n'a pas respecté l'article de la LRGC selon lequel il aurait eu le droit d'être présent lors du vote de la semaine précédente, étant donné qu'il est le premier signataire de la motion et qu'il n'appartient à aucun groupe. Il est donc satisfait que la M 2895 ait été remise à l'ordre du jour de cette séance, ce qui, de surcroît, lui donne la possibilité de repréciser son propos et de communiquer aux députés quelques informations importantes. M. Mettan pense notamment à la réaction de certains commissaires lorsqu'il a cité le cas de la Biélorussie comme exemple de pays qui avait plutôt bien géré la crise sanitaire. Après vérification des chiffres, il est en mesure de confirmer que la Suisse, qui se targue d'avoir traversé cette crise avec excellence, a connu deux fois plus de décès liés au Covid que la Biélorussie. M. Mettan précise que les statistiques auxquelles il se réfère sont celles de l'OMS ; elles peuvent, par conséquent, être considérées comme sérieuses et hors préjugés.

Par ailleurs, M. Mettan se dit curieux d'en savoir plus sur le taux de mortalité étonnamment élevé qui a été enregistré à Genève, mais aussi en Suisse, pour l'année 2022 ; il s'interroge en particulier sur la possible corrélation qui pourrait être établie entre ces décès et la vaccination contre le Covid, sachant qu'un nombre important de personnes ont développé des symptômes graves et de longue durée alors qu'elles avaient reçu quatre doses de vaccin. M. Mettan fait une parenthèse à ce propos et indique que pendant la crise Covid, la définition du mot « vaccin » a été modifiée pour répondre à la réalité et aux insuffisances du vaccin à ARN messenger. Sachant que la crise

sanitaire a eu un coût considérable pour le canton et bien que la M 2838 ait abordé ce volet financier, un bilan plus global permettrait d'apporter un éclairage élargi sur toutes ces zones d'ombre et de tisser des liens entre toutes les informations disponibles aujourd'hui, après la fin effective de la crise. M. Mettan considère que la CCG devrait entendre un panel plus diversifié d'experts, car la communication parfois contradictoire qui a prévalu pendant la crise sanitaire a ébranlé la confiance de la population et que pour faire face aux défis futurs, rétablir cette confiance constitue un enjeu de politique de santé publique. Pour toutes ces raisons, il propose les auditions de M. Christian Perronne et de M. Jean-Dominique Michel.

Le président prend note de ces demandes et les soumettra au vote de la CCG.

Une députée PDC souhaite savoir sur quelle base M. Mettan a fait son choix de demande d'audition.

M. Mettan explique que les personnes qu'il a citées ont été actives pendant la crise et ont pointé certaines insuffisances ; au même titre que d'autres experts, leur position sur la crise du Covid mériterait d'être entendue, toujours dans le but d'avoir la vision la plus large possible de la problématique.

Le président met aux voix la demande d'audition de M. Jean-Dominique Michel :

M. Mettan participe au vote.

Pour : 4 (1 MCG, 1 UDC, 1 Indépendant, 1 S)
Contre : 10 (3 PLR, 2 PDC, 2 Ve, 1 MCG, 1 S, 1 EAG)
Abstention : -

La demande d'audition est refusée.

Le président met aux voix la demande d'audition de M. Christian Perronne :

M. Mettan participe au vote.

Pour : 4 (1 MCG, 1 UDC, 1 Indépendant, 1 S)
Contre : 10 (3 PLR, 2 PDC, 2 Ve, 1 MCG, 1 S, 1 EAG)
Abstention : -

La demande d'audition est refusée.

Un député PLR reconnaît que la CCG a commis une erreur en omettant le fait que M. Mettan pouvait voter sur cette motion, mais il assure qu'il ne s'agit pas d'une omission intentionnelle visant à ne pas tenir compte de son avis. Ce député constate toutefois que cette deuxième audition a permis à M. Mettan de

nuancer et de préciser son propos. A titre personnel, il est d'accord pour dire qu'à ce jour, il manque un bilan global de la crise sanitaire, mais reste malgré tout convaincu que le CE a agi au mieux au vu des circonstances, et il maintiendra sa position de ne pas voter cette motion.

Un député UDC indique que le groupe UDC soutiendra cette motion, car il est important de faire un bilan de la crise Covid qui soit global et qui examine tous les aspects de la problématique.

Un député S votera cette motion, car il trouve que les éléments apportés par M. Mettan sont intéressants et ouvrent de nouvelles pistes de réflexion, notamment par le biais des auditions qu'il a demandées.

Etant donné que ses deux premières demandes ont été refusées, M. Mettan propose que la CCG auditionne M. Arnaud Perrier.

Le président met aux voix la demande d'audition de M. Arnaud Perrier :

M. Mettan participe au vote.

Pour : 3 (1 UDC, 1 Indépendant, 1 S)
Contre : 11 (3 PLR, 2 MCG, 2 PDC, 2 Ve, 1 S, 1 EAG)
Abstention : -

La demande d'audition est refusée.

Le président rappelle que la CCG a réalisé un suivi attentif et en temps réel de l'évolution de la crise Covid, non seulement en recevant régulièrement M. Poggia et le directeur général de la DGS, M. Bron, ainsi que la médecin et la pharmacienne cantonales, mais aussi en prenant connaissance des bilans sanitaires et en se tenant informée des prises de position du CE aux consultations fédérales. Tout cela a permis aux commissaires d'avoir un tour d'horizon relativement complet de la situation.

Un député MCG considère également que la CCG a fait son travail, en tout cas au niveau cantonal, car ce que M. Mettan met en avant relève plutôt de la politique fédérale, voire internationale. Il rappelle que la Confédération a assez vite pris la direction des opérations et que la marge de manœuvre du canton était relativement restreinte, que ce soit en ce qui concerne les mesures et/ou la vaccination. Il est évident que des zones d'ombre subsistent et que des questions sont toujours sans réponse, mais les discussions ne peuvent pas avoir lieu au niveau du canton. Pour sa part, ce député refusera cette motion.

M. Mettan est d'accord qu'il y a une dimension fédérale et internationale dans son propos, mais ce qui l'intéresse, c'est ce qui a été fait à Genève, en examinant les statistiques qui concernent le canton. Ce bilan doit pouvoir être

fait en toute transparence, d'autant plus que Genève abrite le siège de l'OMS et a vocation à être exemplaire en prenant les devants.

Un député S remarque que la CCG a effectivement assuré un suivi attentif de l'évolution de la crise sanitaire, mais elle n'a jamais auditionné des personnes externes au département. Si cette motion est votée, les réponses que le CE pourra apporter sous forme de rapport présenteront sûrement un intérêt. Il votera donc pour cette motion.

Le président met aux voix la motion M 2895 :

Pour : 3 (1 UDC, 1 Indépendant, 1 S)
Contre : 9 (3 PLR, 2 PDC, 2 Ve, 1 MCG, 1 S)
Abstentions : 2 (1 MCG, 1 EAG)

La motion est refusée.

Discussion interne

Un député PDC note que les personnes que M. Mettan a proposé d'auditionner font partie du complotisme absolu et refuse d'entrer dans ces histoires. En outre, la façon dont M. Mettan présente les choses est partielle.

Un député UDC trouve déplacé de critiquer l'auditionné une fois qu'il est parti.

Le président clôt cet objet.

Date de dépôt : 17 avril 2023

RAPPORT DE LA MINORITÉ

Rapport de Guy Mettan

Un travail bâclé

Proximité des élections oblige, la majorité des députés de la commission de contrôle de gestion avait la tête ailleurs et était pressée de liquider cette motion avant la fin de la législature, comme si les questions qu'elle soulevait la dérangeaient et qu'elle souhaitait à tout prix s'en débarrasser.

La célérité avec laquelle cet objet a été inscrit à l'ordre du jour de la commission et exécuté sans l'ombre du début d'un débat alors même que la pandémie a constitué l'un des plus grands drames sanitaire et économique depuis un siècle – depuis la grippe espagnole de 1918, très précisément – est en soi suspecte. Le fait que la commission a été si pressée d'enterrer cette motion et qu'elle a voté une première fois son rejet en l'absence illégitime de son auteur, qui avait été prié de quitter la salle, milite en faveur de cette interprétation. Il en va de même pour les trois demandes d'audition, celles de MM. Jean-Dominique Michel, anthropologue de la santé, Christian Perrone, médecin spécialiste des maladies infectieuses auprès de l'OMS, et Arnaud Perrier, directeur des soins des HUG, qui ont été rejetées sans ménagement alors qu'elles auraient permis d'apporter un complément bienvenu au rapport sur la motion 2838.

A ce propos, il convient de noter que l'argument avancé par la majorité de la commission, à savoir que le rapport sur la M 2838 aurait déjà répondu à toutes les questions et déjà fait le bilan sanitaire et social de la crise, est factuellement faux. Ce rapport est très bon, mais se limite à dresser l'inventaire des procédures et des mesures prises en faveur des entreprises et des institutions sanitaires et scolaires ; il ne fait en aucun cas un bilan. Et pour cause, puisque la crise sanitaire n'était pas terminée lorsque la motion 2838 a été examinée ! Il y a donc une contradiction fondamentale entre ce qu'a prétendu la majorité de la commission et la réalité des faits. Dans la vie réelle, on ne peut faire un bilan avant la fin de l'exercice, tout le monde sait cela.

On ignore donc toujours quel a été l'impact sanitaire et social des mesures prises. On ne sait pas si elles ont été utiles ou au contraire néfastes, lesquelles

ont fonctionné et lesquelles ont moins bien fonctionné. On ne sait pas quel a été l'impact des publicités déployées dans tout le canton sur la nécessité de se faire vacciner pour protéger ses proches et ses voisins alors qu'il a été très vite avéré que le vaccin ne protégeait pas contre l'infection et la contamination, et qu'on pouvait très bien contracter des Covids longs après trois ou quatre injections vaccinales, contrairement aux affirmations faites au public lors de campagnes publicitaires coûteuses. Souvenons-nous du slogan « tous vaccinés, tous protégés » qui plastronnait sur les plages arrière de bus ! Ceux qui ont contracté la maladie après deux injections et deux boosters jugeront par eux-mêmes de la véracité de ce slogan. Pour l'avenir, il serait pourtant utile de connaître l'effet de ces campagnes trompeuses sur le public et la montée de la résistance populaire devant les vaccins à ARN messenger, présentés comme une panacée qu'ils n'étaient pas.

Par ailleurs, il est bon de se souvenir que la crise du Covid-19 a entraîné des dépenses de 265 millions de francs pour l'Etat de Genève, sans compter les immenses dégâts non comptabilisés en matière de santé publique, de retards scolaires, de difficultés psychiques des élèves. Ce seul argument devrait inciter les députés à mener une vraie enquête sur les conséquences sanitaires et sociales de la pandémie, ne serait-ce que par égard pour les générations futures qui ne méritent pas qu'on répète les mêmes erreurs faute d'avoir tiré les bons enseignements de la crise.

Il serait aussi utile d'en savoir plus sur le taux de mortalité étonnamment élevé qui a été enregistré à Genève, mais aussi en Suisse, durant l'année 2022. Pourquoi y a-t-il eu 4739 morts de plus en Suisse en 2022 alors que la population était vaccinée depuis un an ? Quelle a été la surmortalité à Genève ? A quoi est-elle due ? On peut s'interroger en particulier sur la possible corrélation entre ces décès et la vaccination contre le Covid, sachant qu'un nombre important de personnes ont développé des symptômes graves et de longue durée alors qu'elles avaient reçu quatre doses de vaccin. On peut aussi se demander pourquoi un pays méprisé et modeste comme la Biélorussie a connu 7118 décès du Covid en trois ans alors que la Suisse en a connu le double (14 731) pour une population égale (chiffres officiels internationaux). Cela nous intéresserait de savoir pourquoi le canton de Genève, avec 500 000 habitants et un budget de santé supérieur à celui de l'ensemble du Belarus, a fait beaucoup moins bien en matière de lutte contre la pandémie.

On peut se moquer de ce pays européen, mal vu sous nos latitudes. Mais alors, comment expliquer que les trente pays de l'OTAN, qui sont les plus riches et les plus vaccinés du monde, et qui font l'objet de toutes nos attentions depuis qu'on a décidé de saborder notre neutralité pour se rapprocher d'eux, ont connu une mortalité de 2,7 millions de morts en trois ans, soit 40% des

morts du Covid-19, alors qu'ils ne comptent que pour 12% de la population mondiale ? Soit un taux de mortalité de 2,81 pour mille contre 0,59 pour mille pour le reste de la planète. Si l'on ne voit aucun problème dans ces chiffres, ce n'est plus de l'aveuglement, mais de la bêtise.

Il serait également intéressant de savoir combien la Suisse et le canton de Genève en particulier ont investi dans la recherche et le développement de vaccins à ARN messenger, dont celui du Covid, sachant que les Etats-Unis ont investi à eux seuls 32 milliards de dollars d'argent public à cet effet selon le *British Medical Journal* et que les géants pharmaceutiques qui ont fait fortune dans la vente à prix d'or de ces vaccins ont gardé tous les bénéfices pour eux. Genève pourrait en profiter pour exiger de Berne la publication des clauses confidentielles des achats de vaccins.

A ce propos, on notera que la définition du mot « vaccin » a été modifiée en pleine crise covidienne afin de masquer la réalité des insuffisances du vaccin à ARN messenger. Les CDC américains ont ainsi supprimé la notion d'immunité procurée par les vaccins pour la remplacer par le mot *protection*, bien moins contraignant et précis : alors que les vaccins classiques étaient censés procurer une immunité à l'injecté, les vaccins à ARN messenger ne lui apportent plus qu'une « protection » ! Qu'en termes élégants ces choses-là sont-elles dites ! A ce jour, les CDC et l'OMS n'ont toujours pas donné les raisons de ce changement, qui est tout sauf sémantique.

On pourrait continuer la liste des questions et des problématiques à examiner, mais nul doute que la commission issue des dernières élections saura la compléter grâce à un instinct de curiosité renouvelé. Il ne faudrait pas que les Genevois du futur se disent que notre génération aura failli par volonté de cécité et fassent un parallèle entre les autorités genevoises et le gouvernement américain, sur le modèle de ce qu'a déclaré le professeur Marty Makary du Johns Hopkins Institute lors de son audition en février 2023 par une commission d'enquête du Sénat américain et selon lequel « le plus grand pourvoyeur de désinformation de toute la crise Covid aura été le gouvernement » de son pays.

C'est pourquoi la minorité de la commission vous prie, Mesdames et Messieurs les députés, de renvoyer cet objet en commission ou, à défaut, d'accepter cette motion.